



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



26^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE
54^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., E-U A, 23-27 septembre 2002

RÉSOLUTION

CSP26.R3

REGLEMENT FINANCIER DE L'OPS

LA 26^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE,

Ayant examiné la recommandation du Comité exécutif et les modifications proposées au Règlement financier dans l'Annexe 2 du document CSP26/19 ; et

Notant que, dans la mesure du possible, la révision du Règlement financier de l'Organisation panaméricaine de la santé le rendra plus conforme au Règlement financier de l'Organisation mondiale de la Santé et aux Normes comptables du système des Nations Unies,

DÉCIDE :

D'approuver les modifications du Règlement financier de l'Organisation panaméricaine de la santé tel qu'il figure à l'Annexe 2 du document CSP26/19.

(Troisième réunion, le 24 septembre 2002)